

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 novembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Labbé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau

-----



## Délibération n° 05-02 du 7 novembre 2019

### AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU 6<sup>e</sup> COLLÈGE À AUBERVILLIERS

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

Vu la délibération du conseil général n°2010-X-42 du 17 octobre 2010 décidant notamment la construction du 6<sup>e</sup> collège d'Aubervilliers,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°12-4 du 26 septembre 2013 approuvant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, ainsi que l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre,

Vu sa délibération n°12-3 du 9 octobre 2014 désignant l'équipe Alcyone architecture architecte lauréate du concours de maîtrise d'œuvre,

Vu sa délibération n°5-5 du 9 juillet 2015 approuvant l'avant-projet définitif, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre arrêtant le coût prévisionnel des travaux ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°20149300001254 et ses avenants conclus avec la société Alcyone architecture,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 juin 2019,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le complément de la mission confiée au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre « Alcyone Architecture » pour 34 100 euros HT, soit 40 920 euros TTC portant le nouveau montant du marché à 2 225 877,04 euros HT, soit 2 671 052, 45 euros TTC ;
- APPROUVE l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre, dont projet ci-annexé à conclure avec « Alcyone architecture » ;
- CHARGE M. le président de conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*